

Identification des organes des CTD

Les CTD \ Les Organes	Exécutifs locaux	Organes délibérants	Organe régulateur
Communes	Exécutif communal : Maire et Adjoints	Conseil municipal : Conseillers municipaux	/
Communautés urbaines	Exécutif communautaire : Maire de la ville et Adjoints	Conseil de la communauté urbaine : <ul style="list-style-type: none"> • Maires des communes d'arrondissement • Grands conseillers 	/
Régions	Francophone : Exécutif Régional : Président du Conseil Régional assisté par le Bureau Régional (01 premier vice-président, 01 vice-président, 02 questeurs et 02 secrétaires	Conseil régional : <ul style="list-style-type: none"> • Délégués de départements élus au suffrage universel indirect • Les représentants du commandement traditionnel élus par leurs pairs 	/
	Anglophone : Exécutif Régional : Le Conseil Exécutif Régional (01 Président, 01 vice-président, 03 commissaires, 02 secrétaires et 01 questeur).	Assemblée Régionale : <ul style="list-style-type: none"> • La House of Divisional Representatives • La House of Chiefs 	Le Public Independent Conciliator

Source: Auteur